

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

REUNION PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

Présidence de M. Claude KLENKENBERG. Président.

Mme ABAD-PERICK et JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 20.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 27 mars 2013 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupes, je tiens à excuser, et nous le savions, Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale et M. Robert MEUREAU, Député provincial, tous deux en mission à l'extérieur.

M. LE PRESIDENT.- M. RASSAA ? Vous êtes au complet.

M. LE PRESIDENT. - M. HODY.

M. HODY. - Mme CARROTTA et M. MOCKEL arrivera avec un peu de retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Mme MICHAUX est malade et M. VALKENERS, en mission.

M. LE PRESIDENT.- M. CULOT ?

M. CULOT.- Mme MOTTARD est malade, Mme FRESON arrivera avec un peu de retard et les autres arrivent aussi.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Mme WATHELET est excusée.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour

II.- Ordre du jour complémentaire**III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2013.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 26 mars 2013.

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2013).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Communication de M. le Président

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs : un ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

V. - Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 12-13/RA/09 : Rapport d'activités 2012 concernant les « Infrastructures et l'Environnement ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Avant d'aborder les premières réponses du Collège provincial, nous allons d'abord poursuivre les débats sur les rapports d'activités, dont la discussion a été ouverte hier et est poursuivie ce jour.

Point 13 de l'ordre du jour (documents 12-13/RA/09). Le dossier a été ouvert hier. Je vous rappelle que M. André GERARD est intervenu hier. Nous poursuivons la discussion générale. Je prends note des intervenants.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

Nous attendons M. PIRE pour savoir quand il répond.

Document 12-13/RA/10 : Rapport d'activités 2012 concernant « La Santé publique et la qualité de la Vie ».

M. LE PRESIDENT.- Point 14 l'ordre du jour (documents 12-13/RA/10). Ce dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale.

Je prends note des intervenants pour ce jour ? M. BASTIN.

M. BASTIN, Conseiller provincial (à la tribune). - J'attends l'arrivée de M. le Député. Merci M. le Président.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Cette séance provinciale de mars a été jusqu'à présent très voire trop calme.

Je vais essayer de porter ma pierre à l'édifice pour l'animer un tant soit peu. Je ne pense pas que cela soit défendre l'institution que de la laisser devenir une morne chambre d'entérinement où ni la minorité n'interpellerait plus la majorité sur ces actions passées et où la majorité ne prendrait même plus la peine de veiller à faire poser ses traditionnelles questions que j'appellerais « marches-pied » pour permettre aux députés de dérouler leurs actions et autres priorités de leurs politiques.

Je ne vous surprendrai pas en abordant la question de la politique santé et plus particulièrement des fameux cars de dépistage qui a été régulièrement débattue à cette tribune et ce, souvent à mon initiative. Quand je parle des cars de dépistage... le Député est... Il suffit d'avoir des mots-clés.

Pour tout vous dire j'ai été interpellé lors de la dernière séance du conseil provincial de février où Mr Culot, l'actuel chef de groupe MR, a pris d'assaut la tribune.

Ne demandant même pas la parole au Président mais se l'auto-octroyant pour dénigrer le travail de conseillers posant des

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

questions sur les dépistages et par ailleurs déplorant qu'il ne puisse y avoir de débat sur la motion Arcelor.

Mr Culot, vous avez qualifié les questions sur la thématique des dépistages comme et je vous cite « frôlant l'indécence politique » et que nous devrions, nous, élus du groupe cdH-CSP nous faire « dépister contre l'inconsistance politique ». Sachez que j'ai apprécié votre rhétorique à sa très juste valeur.

Cher Monsieur Culot, dans cette assemblée, nous savons depuis très longtemps qu'il n'y a pas besoin de cars de dépistage pour vous déceler des syndromes patents d'autosuffisance répétée !

Comme nous sommes dans cette session de mars et que c'est l'occasion pour la majorité de présenter les actions passées, permettez-moi de vous dire que si je reviens si régulièrement, je vous le concède, à cette tribune à ce sujet, c'est que contrairement à ce que certains peuvent laisser croire, le dossier évolue dans le temps et dans les échanges qu'ont les services provinciaux avec les pouvoirs fédéraux, régionaux, de la fédération Wallonie-Bruxelles ou avec les cercles des médecins notamment en ce qui concerne l'andropause mais j'y reviendrai plus tard.

Faire de la politique c'est parfois avoir le courage de ses différences et de ses idées. La Province de Liège est pilote depuis 1992 dans les actions de dépistage. Etonnant, une telle singularité durant autant de temps. Est-ce que les autres provinces, les autres pouvoirs publics n'ont pas le souci de la santé de leur population ? Serait-ce l'apanage de la Province de Liège ? Cela me semblerait assez présomptueux que de le croire. Etre précurseur, c'est bien. Etre leader l'est tout autant. Etre isolé pendant plus de 20 ans est aussi interpellant.

Chers collègues, je vous invite dans le cadre de vos rencontres ou simplement de vos visites chez l'un ou l'autre médecin de poser la question sur ce qu'ils pensent des initiatives de la Province de Liège en termes de dépistage, du programme ¼h pour la santé, de la fiabilité des tests de glycémie sans que les personnes ne soient à jeun et sur les valeurs correctrices adoptées, pour vous faire votre propre opinion. Indépendamment de ce que je vous dis ou de ce que M. le Député vous dit également.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

Mr Culot, Mr Pire, excusez-moi d'insister sur cette thématique car quand je pose la question à des médecins généralistes, à des médecins spécialistes, la réponse est rarement positive et encourageante quant à cette politique ; quand vous posez la question à une province voisine et qu'elle vous dit qu'elle a fait marche arrière après évaluation dans des actions de dépistages décentralisées, c'est interpellant également ; quand vous constatez que le centre fédéral d'expertise émet des avis négatifs sur la tranche d'âge visée par la Province, c'est tout aussi interpellant ; quand Mr le Député accepte de dire qu'il y a effectivement débat au sein du monde scientifique sur cette pertinence ou non pour cette tranche d'âge visée par les dépistages de la Province ; quand vous constatez que les Ministres de la santé fédérale et de la fédération Wallonie-Bruxelles émettent des avis disons dubitatifs sur notre politique, je maintiens qu'il est de notre devoir d'interpeller et de continuer à interpeller le Député avec les nouveautés qui apparaissent dans ce dossier et au fur et à mesure des rencontres et des évolutions dudit dossier.

Non, Monsieur Culot, ce n'est pas que du dépistage comme vous le signaliez en février. C'est toute une cohérence de santé publique dans des budgets qui sont chaque année plus difficiles et avec des enjeux énormes pour nos populations.

Non, Monsieur Pire, ce n'est pas de la jalousie de médecins généralistes par rapport à une patientèle potentielle qui leur échapperait. Vous ne savez que trop bien qu'aujourd'hui les médecins généralistes sont soumis à une surcharge de travail structurelle et que cela ira de mal en pis dans les prochaines années.

Alors, il y a le magnifique adage régulièrement asséné à cette tribune, « la santé n'a pas de prix ».

La santé n'a pas de prix mais elle a un coût et il convient de s'assurer que le coût engendré et l'efficacité qui en découle seront bien les plus à même d'améliorer la santé publique. Sinon, chers collègues, si on suit la logique régulièrement présentée par le Député :

1. la santé n'a pas de prix

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

2. plus un dépistage est précoce et fréquent, plus on a de chance de guérir les pathologies détectées ;

pourquoi n'organise-t-on pas immédiatement un dépistage pour le cancer du sein non seulement non seulement pour les femmes de 40 à 75 ans mais également pour les femmes de 30 à 39 ans, voire dès 20 ans, voire dès 15 ans. Est-ce que la santé des femmes de 15 à 39 ans n'est pas importante à nos yeux ? Est-ce que cette tranche d'âge est totalement immunisée de la survenance des cancers du sein ? Vous savez bien que la réponse est négative.

Pourquoi non seulement nous ne le faisons pas mais qu'en plus nous ne nous posons même pas la question de le faire ou pas ? Simplement parce que le rapport avantages/bénéfices ne s'y retrouve plus. La fiabilité des tests peut devenir inférieure à la probabilité de survenance des cas. Il y a peut-être plus de chances de découvrir un faux positif qu'un vrai positif. En enfin last but not least le dépistage est tout sauf neutre en termes de rayonnement.

Chers collègues, nous devons bien avoir conscience que notre dépistage n'est pas anodin, n'est pas neutre et pas qu'en termes financiers mais aussi en termes de radiations. En invitant toutes les dames de 40 à 49 ans, pas simplement celles qui présentent un profil à risque pour lesquelles je ne peux qu'encourager un dépistage, on expose à des radiations une immense majorité de dames saines qui risquent par la multiplication des expositions à des radiations tout au long de leur vie de développer des pathologies.

Par ailleurs, nous allons aussi détecter des tumeurs en faible croissance qui n'auraient jamais mis la vie du sujet en danger.

Alors la réponse à toutes ces questions est « nos programmes sont validés par un comité scientifique issu de l'Université de Liège ». Je suis bien sûr heureux qu'il y ait cette caution scientifique.

Pouvez-vous s'il vous plaît, Mr le Député, nous faire parvenir la composition du comité scientifique et les écrits de ce comité scientifique validant le programme santé de notre Province?

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

Alors oui, Monsieur Culot, j'assume clairement que l'on parle de dossiers sur lesquels nous avons des prises directes. Dois-je vous rappeler que le financement des actions de la Province a d'ailleurs tout récemment requis une augmentation de la fiscalité contrairement à vos, tout aussi récentes promesses électorales ? La décision de la politique santé de la province de consacrer plusieurs millions d'euros chaque année à une politique tout à fait singulière et isolée depuis plus de 20 ans est une décision politique prise par cette enceinte. Je doute que le Conseil provincial avec tout le respect que j'ai pour lui soit le lieu premier, en vertu de ses compétences, qui déterminera de l'avenir de la sidérurgie liégeoise, que je lui souhaite positif par ailleurs, et de tous mes vœux.

Lors de ma dernière question d'actualité, j'ai relayé auprès du Député les interrogations apparemment unanimes des représentants des médecins généralistes invités à la dernière réunion du mois de janvier au sujet des tests de l'andropause. Mr Pire, vous me répondiez à cette dernière séance et je vous cite « qu'il n'était pas question d'abandonner le dépistage de la testostérone » mais que « peut-être, ces résultats devraient être envoyés uniquement à des médecins spécialistes » et plus « aux médecins généralistes, qui ne sont pas formés pour les interpréter ».

Par contre, dans le PV d'un Collège de ce même mois de février, le Collège décide « d'accepter de suspendre les dosages de la testostérone tels que pratiqués jusqu'à présent ». Si les deux affirmations ne sont pas totalement antinomiques, elles peuvent prêter à confusion et la tonalité n'est pas vraiment la même.

Alors oui, Monsieur Culot, oui, Monsieur Pire, je continuerai, et les membres de mon groupe continueront à poser des questions sur des choix politiques de la majorité ici à la Province. Et ce d'autant plus, quand on constate, et excusez-moi d'avoir la faiblesse le croire, que par le fruit de notre action en tant que Conseillers provinciaux, aujourd'hui il y a plus de contacts entre les Services Santé de la Province et les associations médicales ainsi qu'avec les autres autorités

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

régionales et fédérales en charge de la santé. Et l'histoire n'est pas finie.

Mon objectif n'est pas de faire arrêter les cars de dépistage pour le principe. Mon objectif est de contribuer, depuis ma modeste fonction de Conseiller provincial de la minorité, à ce que la politique santé de la Province soit le mieux intégrée dans la politique de santé publique belge et que ses objectifs et buts soient partagés par une majorité de professionnels de la santé représentés par leurs cercles ce qui n'est malheureusement pas du tout le cas aujourd'hui. Par ailleurs il est de notre responsabilité d'élu de veiller à ce que les montants alloués à la Province ou perçus par celle-ci soient utilement affectés.

J'ai dit, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Conseiller. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? M. CULOT.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune). - Je vous remercie M. le Président. Je ne réponds que très modestement qu'en ma qualité, je laisserai M. le Député PIRE, avec qui vous m'avez associé tout au long de votre intervention et je vous remercie pour cette promotion et cet honneur mais je le laisserai bien évidemment répondre sur les aspects qui le concernent.

Tout d'abord, chers Collègues, je suis heureux que le groupe CDH soit sorti de son sommeil pour animer cette séance après deux jours d'une passivité qui aura été remarquée et soulignée par tous. Je ne savais pas qu'il fallait que la majorité s'autoalimente en questions pour animer les questions du Conseil. Je pensais que la majorité était plutôt solidaire de son bilan et de que l'opposition était là pour interpellier la majorité sur celui-ci. Vous voyez les choses différemment, je ne peux pas vous en faire le grief. Surtout pas venant de moi, qui j'espère avoir pu démontrer plutôt toujours enclin au débat même quand votre groupe le refuse.

Deuxième remarque, vous dites que j'ai qualifié votre remarque la dernière fois d'indécente. Non, je pensais que vous aviez meilleure mémoire, ce n'est pas la question qui était indécente c'était votre comportement. Comportement qui consiste à

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

refuser de débattre sur l'essentiel pour venir chaque mois, et vous le prouver encore à nouveau ce mois-ci, avec les mêmes questions. Alors quand on m'objectait qu'il n'était pas prévu dans le ROI de débattre sur une motion, je répondais tout simplement qu'il était par contre tout à fait prévu de ne pas venir chaque mois avec la même question mais tout ça est peut-être une question de lecture.

Troisième remarque. Mon autosuffisance. Vous me voyez comme vous me voyez. On ne me fait pas très souvent ce type de remarque. Je pense que vous gagneriez sans doute à mieux me connaître mais bon... pour le bon mot, je dirais que précisément le bon mot est un bon mot quand il est spontané, après 4 semaines, je peux souligner l'effort que vous avez fait pour essayer de me rendre la pareille.

Enfin, quatrième et dernière remarque, M. BASTIN, je sens que notre programme électoral vous inspire énormément. J'avoue que le vôtre nous inspire beaucoup moins puisque comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner, en matière provinciale son indigence est assez forte particulièrement en matière de santé et c'est quand même là l'essentiel, c'est la santé de tous les habitants de la Province et vous savez, étant d'une famille où le cancer, y compris dans mes parents a touché les uns et les autres de manière extrêmement proche, moi je suis tout à fait solidaire d'une politique, même si elle vous déplaît qui consiste à tenter, très modestement, et sans autosuffisance, de sauver la vie des gens et donc, c'est en cela que le groupe MR est évidemment tout à fait solidaire et favorable à la politique menée en la matière par le Collège provincial.

J'ai dit, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT - Merci M. le Conseiller. M. le Député, vous répondez aujourd'hui ou demain ?

M. PIRE, Député provincial (à la tribune). - Aujourd'hui pour tout. Je répondrai de manière globalisée.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Député.

Communication, le Protocole et les Relations extérieures» (non inclus la Communication et le Protocole).

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 12-13/RA/14). Le dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale. Je prends note des intervenants pour ce jour ? Personne.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « la Communication, le Protocole et les Relations extérieures».

M. LE PRESIDENT. - M. le Député, vous pouvez peut-être venir répondre aux questions posées comme ça vos dossiers sont bouclés ?

M. PIRE, Député provincial (à la tribune). - Merci M. le Président. Mme la Greffière, mes chers collègues,

Je voudrais d'abord répondre à la question qui m'a été posée par notre collègue André GERARD, concernant la thermographie. Il est vrai que cette question avait déjà été posée en commission et j'y avais répondu, il me fait le plaisir de me reposer la question en séance publique. Très bien, cela me permet d'en faire profiter l'ensemble des collègues et c'est très bien ainsi.

Je voudrais rappeler que le Département Infrastructures et Environnement est un Département des plus anciens de la Province, il compte aujourd'hui près de 330 personnes, ouvriers, ingénieurs, architectes, techniciens, qui œuvrent chaque jour pour l'entretien, la construction et la gestion du patrimoine provincial mais aussi, et ça c'est important, pour accompagner l'ensemble des pouvoirs locaux dans différentes démarches. C'est important parce que les Communes, petites et moyennes, n'ont pas les moyens de s'offrir de service technique et donc, le Service technique provincial est à leur disposition pour les accompagner dans toutes ces démarches. D'où l'appellation, le Service technique provincial, l'amie des Communes. Depuis quelques années, l'image a fait son chemin et c'est très bien ainsi mais étant bien entendu, je le dis d'emblée, moi je n'ai rien contre les bureaux d'études privés et tout cela est d'ailleurs régi par la loi, il est clair que tout cela se fait dans un respect de la libre

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

concurrence de nos services par rapport aux services privés.

Vous regrettiez dans votre intervention que certains ou certaines communes ne se tournent pas le service technique, je pense que les Communes comme tous les pouvoirs locaux d'ailleurs, sont tenus par la loi sur les marchés.

Pour le service technique, c'est, permettez-moi de le rappeler, un budget de près 40.000.000 d'euros qui chaque année est ainsi mis en œuvre au niveau de la Province de Liège.

Puisque vous évoquez, entre autres, la thermographie, je vous dirai qu'en 2012, le Service provincial des Bâtiments a fait l'acquisition d'une caméra thermique.

La thermographie infrarouge est une technique pour diagnostiquer l'état des bâtiments ou des installations électriques.

Cette acquisition s'inscrit dans le souci permanent qui est le nôtre et des services d'être particulièrement attentifs aux aspects énergétiques et de développement durable. Cet outil permettra d'améliorer les interventions qui sont ainsi prévues sur les bâtiments provinciaux.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité de celle engagée maintenant depuis plusieurs années par la Province de Liège, elle a fait œuvre de pionnier, comme dans d'autres secteurs d'ailleurs, malheureusement pas imitée par les autres provinces, mais ça, c'est ça la politique, c'est faire des choix.

Et donc cette politique d'audit énergétique de l'ensemble de notre patrimoine immobilier et il est important comme vous le savez a débouché sur l'élaboration d'un cadastre énergétique et donc de réduction des consommations, puisque que c'est ce cadastre énergétique qui a évidemment guidé le Collège dans le choix des travaux à exécuter en priorité.

La gestion patrimoniale, que vous soulignez exemplaire, et je vous remercie pour cette remarque pertinente, est une des préoccupations quotidiennes des services techniques et du Collège.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

La caméra thermique pourrait également, lorsque l'expertise des agents sera suffisante tant dans son utilisation que dans l'interprétation des résultats, être utilisée au profit des Villes et Communes qui souhaiteraient réaliser des thermographies.

Bien sûr, nous ne pourrions pas répondre à toutes les sollicitations au niveau des 84 communes, ça ferait des milliers d'interventions mais je ne pourrais que vous encourager, cher Collègue, et je veux bien co-signer un courrier avec vous à solliciter le Ministre wallon de l'Energie en lui suggérant d'octroyer, par exemple, un subside à toutes les Provinces de Wallonie pour acquérir des caméras et peut-être développer l'opération au bénéfice des 282 Communes de la Wallonie. Il est évident que dans ce secteur là comme dans d'autres, la Province de Liège peut évidemment être pionnier et s'il ne peut accepter ce rôle de pionner nous risquerons d'être encore pendant 20 ans à pratiquer cette technique mais ça c'est une question de choix. Je vous remercie d'avance en tout cas pour que la Province de Liège soit concernée. C'est une suggestion que vous avez faite et qui reste d'actualité. Vous voyez que c'est aussi ça le travail et là, vous voyez, on ne fait pas de distinction majorité/opposition. Merci de votre collaboration parce que vous ne m'avez pas répondu en Commission... et donc, qui ne dit mot consent.

Vous évoquez, par ailleurs, le point 3.5 de la page 217 de ce volumineux rapport et je voudrais vous féliciter pour la lecture attentive que vous en avez faite, qui concerne la mission d'assistance technique du Service provincial des Bâtiments.

Je voudrais préciser et je l'ai déjà dit que, tant le Service technique provincial, que le Service provincial des Bâtiments ont mis en place une véritable assistance technique pour les Villes et Communes qui souhaitent bénéficier de l'expertise provinciale et qui n'ont pas de services propres.

C'est, en effet, forte d'une expérience de plusieurs dizaines d'années que la Province réalise de nombreuses études de faisabilité notamment, par exemple, de manière non-exhaustive, pour la construction de crèches mais aussi de nombreux projets en matière de génie civil et que ce soit, comme je l'ai évoqué précédemment, pour la construction de voiries, d'aménagement de places publiques, de construction de bassins d'orage, ...

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

Aujourd'hui, et là ça mérite d'être souligné et là , je vous remercie de me donner l'occasion de le dire, c'est aussi en matière de cartographie que les services techniques se développent pour rendre un service aux communes et je ne peux que vous renvoyer dans ce cadre, à la lecture de la déclaration de politique provinciale. Nous sommes la seule Province en Région wallonne à le faire mais pourquoi nous sommes la seule province, parce que nous avons trouvé que la cartographie c'était vraiment un service important qu'on pouvait rendre aux communes et via les communes à la population. On a tellement une bonne expertise là-dedans que le SPW, nous a confié cette mission de pionnier véritablement dans l'élaboration de la cartographie. Voyez qu'il n'y a pas que dans le secteur de la santé que nous sommes pionnier.

Je voudrais, par rapport à votre interpellation, préciser toutefois qu'en fonction de la spécificité de l'étude technique, nos services ne peuvent répondre à toutes les sollicitations. En effet, aujourd'hui, les techniques de construction doivent répondre de plus en plus à des exigences importantes que nous ne pouvons pas forcément assumer, et ce, en fonction de la spécialisation de nos agents.

Par ailleurs, l'ordre des architectes qui délivre aujourd'hui des attestations pour l'introduction des permis d'urbanisme, souhaite, à juste titre, protéger à juste titre la profession et n'octroie pas d'attestation ou de document pour les fonctionnaires provinciaux qui déposeraient un permis autre que pour les besoins mêmes de notre institution. Ça rejoint également votre questionnement.

Depuis la législature précédente, les services techniques se sont par ailleurs tournés, à l'initiative du Collège provincial, vers des actions de soutien ou de supracommunalité, dont André GILLES pourrait parler mieux que quiconque.

Laissez-moi simplement rappeler que, grâce aux rencontres menées avec les 84 Collèges communaux, nous avons pu en effet identifier différents besoins exprimés par les élus locaux dans des matières diverses.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

C'est ainsi que la Province de Liège a mis en place des marchés conjoints ou des centrales de marchés pour la fourniture d'électricité, de gaz, de mazout et de sel de déneigement et plus récemment, on relance le marché d'acquisition des défibrillateurs.

Le marché du sel de déneigement, peut-être le plus visible, notamment avec l'hiver que nous rencontrons, rassemble pas moins de 67 municipalités sur les 84 municipalités que compte notre Province.

C'est plus de 23.000 tonnes de sel qui ont été gérées remarquablement par le Service technique provincial tout au long de cet hiver. Ces 67 municipalités représentent à elles seules, 70% du territoire et 90% de la population.

Les services techniques provinciaux sont, dans ce cadre, particulièrement attentifs aux différents besoins exprimés par les techniciens et les élus locaux, et je peux, d'ores et déjà, vous annoncer que d'autres marchés visant à mutualiser des achats sont préparés par nos services et en parallèle une réflexion globale est menée.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour souligner à nouveau l'intérêt qu'a porté le Collège provincial à la mobilité durable, et plus particulièrement à l'EcoVoiturage.

L'opération unique en Région wallonne, lancée par le Collège provincial, rassemble aujourd'hui 51 communes autour du vaste projet qui vise à créer un maillage de parkings pour y développer le covoiturage. Je ne crois pas que d'autres provinces aient entrepris la même action..

Au travers de cette action supracommunale, le Collège provincial a décidé de consacrer pas moins de 5.000.000 d'euros tout au long de la législature pour développer les projets de construction des infrastructures.

C'est à l'occasion de l'analyse des actions des services techniques provinciaux que, il y a plusieurs années maintenant, j'ai lancé l'appellation, aujourd'hui contrôlée, qui concrétise cet esprit de partenariat entre les différentes entités : « **La Province, amie des Communes** » qui est désormais une réalité.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

J'ai dit, je vous remercie.

Applaudissements timides sur les bancs... Faut vous lâcher M. DRION... ne soyez pas comme ça trop sélectif, ce qui vient des autres bancs peut être aussi intéressant. Par contre, ce qui vient encore de venir de chez vous, je ne sais pas en quelle langue je dois m'exprimer...

Je vais dire simplement. Trois Conseils de suite, revenir avec le même sujet alors qu'on a dit que tout cela les spécialistes parlent aux spécialistes, les réunions de médecins généralistes avec les spécialistes, les mésententes... je vous en passe et des meilleurs... Une réunion a été programmée, la dernière a eu lieu le 23 janvier et prochaine est programmée le 15 mai prochain avec à l'ordre du jour déjà des bilans sur les actions qui ont été menées aux termes des groupes de travail qui ont été mis en place. C'est là et pas ici que doivent être discutées de différentes modalités. Vous avez pris pour exemple le dépistage de la testostérone, vous l'avez dit vous-même, la décision du Collège n'est pas du tout antinomique, la décision du Collège est ce que je vous ai dit à cette tribune.

Voilà, tous les médecins, les différents cercles surtout, certains médecins ne sont pas couverts par leur cercle. Un surtout que vous connaissez bien donc tous les cercles de médecins sont invités, c'est ceux qui sont repris dans le Service fédéral de Santé publique, c'est eux qui vont donc de manière scientifique faire l'analyse la plus exhaustive possible de tous les problèmes de certains, ou tous les questionnements que certains ont pu formuler. Cela se fera avec tous les techniciens de la Province de Liège et je dois vous dire que nous avons accueilli en 2011 le Congrès européen de l'Organisation mondiale de la Santé et que l'ensemble des Villes et Communes des plus de 27 pays qui étaient là, ont été plein d'éloge sur les politiques que nous menons, c'est vrai qu'on se sent parfois un peu seul... la Province de Liège est la seule à faire cela mais ce sont des choix politiques qui sont opérés par la Députation permanente et le Collège provincial aujourd'hui et ce depuis des décennies et nous pensons très clairement, sans débat inutile et sans démagogie que c'est vraiment pour le plus grand bien de la population de Liège mais les spécialistes vont continuer à se réunir en réunion de travail

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

et voir comment on peut, encore, toujours bien sûr, affiné l'outil au bénéfice de la population.

J'ai dit. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. PIRE. Le Conseil prend connaissance des rapports d'activités concernant les « Infrastructures et l'Environnement », « La Santé publique et la qualité de la Vie », « la Communication, le Protocole et les Relations extérieures ».

Document 12-13/RA/07 : Rapport d'activités 2012 concernant « L'Enseignement ».

Document 12-13/RA/08 : Rapport d'activités 2012 concernant « La Formation et les Centres PMS et PSE ».

Document 12-13/RA/13 : Rapport d'activités 2012 concernant « Les Grands Evénements ».

M. LE PRESIDENT. - Les points 9, 10 et 11 de l'ordre du jour sont regroupés. J'invite M. le Député provincial - Président, André GILLES, à la tribune, pour donner ses réponses.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune). - Merci M. le Président. M. le Gouverneur, M. le Président, Mme la Greffière provinciale, Chers Collègues,

En préalable à mon intervention, permettez-moi de vous rappeler que nous sommes dans une session du Conseil portant sur les rapports d'activités des différents secteurs. Les questions relatives à l'actualité ou à d'autres sujets devraient être abordées selon les procédures appropriées. Cela ne me dérange pas d'y répondre mais cette précision me paraît importante pour que cela ne devienne pas une coutume.

M. GERARD m'interroge sur un problème très important : l'accrochage scolaire. Afin sans doute, Monsieur Gérard que le parcours scolaire de chaque étudiant ne se transforme pas, avec un peu d'humour..., en « tortillard pédagogique » pour répondre à votre expression « touristique ».

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

Je vous rejoins pleinement, lorsque vous déclarez que prévenir, c'est-à-dire promouvoir la réussite, vaut mieux que guérir, c'est-à-dire lutter contre le décrochage.

C'est, en effet, dans ce cadre que le projet « Réussir ensemble » que vous connaissez bien a été mis en place. C'est aussi en fonction de cette réflexion que le maillage social a été développé - d'abord en province de Liège - et que les Espaces Tremplins ont été mis en œuvre avant d'être généralisés sous le vocable SAS, en Fédération Wallonie-Bruxelles, par un décret faut-il le dire en toute modestie, s'inspire largement des pratiques que nous avons initiées et développées ici.

Dans cette perspective, les pratiques de la remédiation dans l'Enseignement secondaire et l'Enseignement supérieur, avec le soutien de différents opérateurs dont l'Enseignement de promotion sociale, sont indispensables pour améliorer la réussite.

Au niveau de notre Haute Ecole, et depuis plusieurs années déjà, le Service d'Aide à la Réussite coordonne différentes activités visant à accompagner l'étudiant, et particulièrement celui de 1^{ère} année, dans son parcours académique.

Sans nécessairement dresser ici une liste exhaustive, citons l'organisation d'une semaine préparatoire début septembre, la mise en place de programmes spécifiques de remédiations et d'ateliers de méthodologie des études ou encore l'accompagnement personnalisé de l'étudiant dans le cadre d'un dispositif de tutorat.

Le test diagnostic en français est également proposé, sur base volontaire, à tous nos étudiants de 1^{ère} année à la Haute Ecole. Ce test, EFES, pour « Evaluation du Français dans l'Enseignement Supérieur », est le fruit d'un travail en commun de l'ULg et des Hautes Ecoles liégeoises, dont évidemment la HEPL.

Notre enseignement secondaire vise évidemment aussi à promouvoir l'accrochage scolaire et prévenir l'échec.

J'en épinglerai les quelques exemples suivants:

- L'accueil ciblé et privilégié des élèves du premier degré.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

- La mise en place de conseils de guidance, toujours au premier degré, et de plans individuels d'apprentissage.
- Le nombre systématiquement réduit d'élèves par classe en 1^{ère} année commune.
- La mise en œuvre d'un encadrement différencié comme des écoles de devoirs ont ainsi vu le jour.
- Des logiciels d'aide à la lecture, à la conjugaison (Lectest, Verbacaf,...) permettant également aux jeunes élèves d'avoir un apprentissage individualisé.
- Une réflexion valorisante concernant l'orientation scolaire personnelle.
- Nos projets d'établissement essentiellement axés sur l'aide scolaire à la réussite des élèves. Bref, un nombre impressionnant d'initiatives épanouissantes qui aident indéniablement à aider le jeune à prendre ou à reprendre confiance en lui et à s'épanouir à l'école.

Dans notre Enseignement de Promotion sociale, des actions sont également menées pour soutenir les étudiants en difficulté ou pour les aider à la réussite d'examens d'entrée.

Ainsi, personne, en effet, n'est laissé, comme vous l'évoquiez, sur le bord de la route.

Le Processus d'Aide à la Réussite mis en place dans le cadre de "Réussir ensemble" et interne aux établissements scolaires, est également un élément qui contribue à cet objectif de réussite scolaire. L'échec est coûteux, financièrement et humainement. Humainement, échouer est dur pour la personne qui vit l'échec. Financièrement, en Fédération Wallonie-Bruxelles, l'échec coûte, au niveau de l'Enseignement obligatoire, rien qu'à ce niveau-là, plus de 359 millions d'euros par an.

Mais, je ne suis pas de ceux qui adhèrent, pour « dissoudre » le coût financier, à la thèse du passage automatique dans l'Enseignement obligatoire. Je persiste à penser qu'il faut un Enseignement de l'excellence et de l'exigence, si on veut relever la Wallonie et contribuer à un dynamisme nouveau. Mais pour cela, un accompagnement approprié est indispensable. C'est l'esprit même de toutes les activités mises en œuvre dans le cadre de « Réussir ensemble ».

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

Renforcer la lutte pour la réussite scolaire, c'est également apporter son soutien aux enseignants par de la formation continuée.

Monsieur le Conseiller GERARD, vous soulignez à juste titre dans votre intervention l'importance qu'il faut accorder à la formation continue des enseignants. J'en suis également persuadé, non seulement pour l'apprentissage des méthodologies spécifiques liées à la remédiation et à l'enseignement différencié mais également pour l'actualisation des compétences de nos enseignants avec les besoins en qualification du secteur professionnel.

C'est pourquoi j'ai chargé mes collaborateurs de préparer une nouvelle procédure pour la formation continuée de nos enseignants. Les Directions seront chargées début d'année scolaire de donner à leurs enseignants une information encore plus complète et précise des possibilités de formation et si elles sont payantes, un budget provincial leur est réservé pour le remboursement des frais d'inscription et de déplacement.

Afin que ces formations continues répondent au mieux aux besoins de notre Institution, le Collège provincial en fixera les axes prioritaires pour 3 ans.

Nous veillerons bien entendu également à consulter les enseignants sur les compétences qu'ils souhaitent améliorer afin de répondre à leurs besoins et d'orienter l'offre de formation continuée coordonnée par le Département Formation.

Il conviendra sans doute, et je m'en réjouis, de réserver une séance de travail de la 1^{ère} Commission, comme hier de la 6^{ème}, à cette importante thématique. Prévenir, c'est mieux que guérir. Oui, le remède de la réussite, c'est la prévention.

Mme SOHET, vous m'interrogez sur la situation de l'Ecole Polytechnique de Huy. J'ai interrogé à ce sujet, pour ne pas répondre de manière trop téméraire, la Direction générale de l'Enseignement qui m'a dit qu'il ne fallait pas s'inquiéter et qui me précise que cet établissement comptait au 1^{er} octobre 2011, 326 élèves dans l'enseignement de plein exercice et 121 dans l'enseignement en alternance, totalisant ainsi une population de

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

386,5 élèves compte tenu qu'un élève CEFA intervient pour moitié, c'est la règle, dans le calcul des chiffres de population scolaire.

Au 1^{er} octobre 2012, la population était de 308 élèves dans l'enseignement de plein exercice et 131 dans l'alternance, soit un total de 373,5 élèves.

En 2012-2013, l'établissement est donc force est de le constater, effectivement en maintien 2, puisque pour la 2^{ème} fois consécutivement il n'a pas atteint les 400 élèves.

En dépit des opportunités de programmations, on ne peut à cet égard que constater pour le regretter que sur les 8 programmations de septembre 2012, une seule a pu aboutir en fonction du nombre d'inscriptions enregistrées.

L'option a été prise d'accroître l'offre de formation, pour la rentrée de septembre 2013 puisque ce sont huit options qui ont été programmées au plein exercice et 11 au CEFA.

J'évoquerai plus largement, en répondant à Mme DERSELLE, la problématique générale des programmations.

Encouragé par la Direction générale, l'EP Huy a d'autre part répondu à l'appel lancé par le Fonds de Formation Construction dans le cadre du « projet de technologies de la construction » en développant le thème de la construction passive. Sa candidature a été retenue et le projet subsidié par l'organisme. Ceci est positif, me semble-t-il et porteur d'espoir.

Dans un même esprit, l'école rentrera également son dossier de candidature au Prix belge de l'Energie et de l'Environnement 2013.

Ces mesures devraient permettre de mettre positivement en évidence le savoir-faire de l'institut et donc de promouvoir la réputation de son enseignement, c'est le vœu que nous formulons.

Comme les autres Ecoles polytechniques, l'EP Huy envisage aussi actuellement un projet de stage consacré à des activités techniques ludiques à destination des enfants de 10-12 ans durant

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

une semaine en juillet ou en août.

Les conditions me semblent donc pleinement réunies pour que la direction de l'établissement soit en mesure de recruter une population scolaire plus importante à la rentrée. Nous l'y encourageons.

La Province de Liège a toujours veillé à donner un maximum de chances et d'atouts à ses établissements quand certains rencontraient des difficultés similaires chaque fois avec succès. Je m'en rappelle alors que je débutais à cette responsabilité, on m'annonçait le maintien 2 pour l'EP d'Herstal et l'IPES d'Herstal, vous pouvez constater à quel point les deux établissements sont bien vivants.

J'ai donc l'espoir que l'EP Huy s'emploie à saisir toutes ses chances. Nous aurons sans aucun doute l'occasion d'évoquer ce sujet en 1^{ère} Commission en septembre.

Mme BRODURE, votre question est pour le moins pertinente puisqu'elle a permis de constater une coquille dans certains chiffres du rapport d'activités. S'agissant du bateau, je puis vous assurer que ce n'est pas une coquille de noix !

Suite à notre recherche de subsides complémentaires, l'investissement provincial sur fonds propres a pu être réduit à 1.256.395 € grâce à un complément de subvention FEDER obtenu fin 2012.

Les montants actualisés doivent donc maintenant se ventiler comme suit :

- Subside FEDER : 2.610.806,41 € pour être précis,
- Subvention du Ministre HENRY : 250.000 €
- Subvention du Ministre MARCOURT : 490.000 €
- La part de la Province s'élevant à 1.256.395,64 €.

Il reste, on ne sait jamais, on peut toujours attendre un peu de bonheur, il reste une subvention sollicitée au fédéral, sur le fonds de déchirage comme on dit quand on met un bateau à la casse. En principe, on reçoit de ce fond dit de déchirage, une somme. Nous l'attendons.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

En ce qui concerne les inscriptions à la formation des matelots organisée par le CEFA en article 45, elle comptait 8 élèves en 2011-2012 et 8 également en 2012-2013.

Quant à la formation bateliers ou capitaines, organisée par le CEFA en article 49, celle-ci enregistrait 7 élèves en 2011-2012 et 8 en 2012-2013.

Enfin, la formation continuée en promotion sociale s'élevait, en formation *Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation* (dite ADN) à 22 inscriptions, la formation matelot en navigation fluviale (en convention avec le FOREM) comptabilisait 11 inscrits, et celle de recyclage et perfectionnement pour experts ADN totalisait 11 inscrits.

Mais ce n'est qu'un début, puisque notre nouveau bateau va nous permettre d'étendre l'offre de formation. Nous préparons différents nouveaux projets novateurs : l'organisation d'une 7^{ème} complémentaire pour les étudiants du CEFA ainsi que des formations relatives à la sécurité pour les pompiers, à la police fluviale et à la logistique.

Quant à votre question sur les programmations, Mme DERSELLE, 24 options avaient été prévues dans l'enseignement de plein exercice pour l'année scolaire 2012-2013 et 9 ont pu être ouvertes, je les cite :

- 2^{ème} degré technique de transition : sport-études (tennis) (IPES Huy) ;
- 3^{ème} degré technique de transition : sciences agronomiques (IPEA La Reid) ;
- 2^{ème} degré de qualification : Gestion à l'Athénée provincial G. LANG ;
- 3^{ème} degré de qualification :
 - o Assistant pharmaceutico-technique à l'IPES Seraing,
 - o Technicien en comptabilité (AP G. LANG),
 - o Hôtelier restaurateur (IPES Hesbaye) ;
- 3^{ème} degré professionnel :
 - o Mécanicien automobile (EP Herstal, EP Huy),

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

- o Complément en élevage et gestion de troupeaux (IPEA La Reid).

Tandis qu'au CEFA, 8 nouvelles options ont été programmées dont 2 ont été ouvertes :

- 3^{ème} degré professionnel :
 - o Mécanicien automobile (CEFA HUY),
 - o Complément en maintenance d'équipements techniques (CEFA Seraing).

Chaque année la plupart sinon l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire, tous réseaux confondus, déposent un nombre important de projets afin d'obtenir les meilleures chances d'élargir leur offre de formation, sachant que différentes instances de concertation et d'arbitrage veilleront ensuite à divers équilibres permettant de réguler l'ensemble des offres de tous les établissements concernés. Tel est en particulier le rôle des Commissions qui s'y consacrent.

Parmi les options qui n'ont pu être ouvertes par l'EPL en 2012, 8 ont été reprogrammées pour septembre 2013 pour les deux types d'enseignement précités, et nous l'examinerons en juin. C'est l'époque à laquelle en général on fait cela.

A ceci, viendront s'ajouter pas moins de 36 nouvelles programmations pour l'enseignement ordinaire et 8 pour l'enseignement en alternance. Je pense être complet par rapport à votre questionnement.

M. DEFAYS, vous m'interrogez à nouveau sur l'organisation d'un festival des métiers techniques.

Nous en avons déjà longuement débattu et vous savez que je partage entièrement votre intérêt. Je ne reviendrai donc pas sur les multiples actions déjà menées par l'Enseignement de la Province de Liège pour promouvoir l'enseignement qualifiant et les métiers techniques, je vous les avais présentées à cette même tribune en séance du 28 novembre dernier.

Vous le savez, la Province de Liège multiplie depuis toujours les projets et activités, en ses murs mais aussi extra muros. Les

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

Journées portes ouvertes de nos instituts, ainsi que la participation de ces derniers aux salons d'orientation organisés par le SIEP (tout récemment encore) et d'autres opérateurs, sont par exemple pour nous des rendez-vous incontournables !

Parmi nos actions phares, je rappellerai tout d'abord le Techni Truck, que nos Conseillers membres de la 1^{ère} Commission ont d'ailleurs eu le plaisir de visiter le 28 janvier. C'était surtout intéressant pour les nouveaux conseillers qui nous ont rejoints. Ils y ont entre autres découvert les perspectives de développement de notre impressionnante plateforme mobile de promotion des métiers techniques, avec ses nouveaux modules en cours de réalisation : implantation d'un bâtiment, électronique, mécatronique, robotique, domotique, mécanique... les projets ne manquent pas ! Je crois pouvoir dire, car cela fut exprimé unanimement, que chacun a été favorablement impressionné.

Quant à nos mini-villages EPL, leur édition 2013 vient de s'achever. A Herstal, à Seraing, à Waremme, à Huy et à Verviers, les élèves et professeurs de nos instituts ont présenté toute l'étendue de leur savoir-faire aux jeunes visiteurs émerveillés des écoles primaires de leur région, quel que soit leur réseau, et en parfaite collaboration tout particulièrement, je me plais à le souligner, avec les communes. Il faut quand même une complicité avec les Communes pour atteindre un résultat performant et là, on se déplace, par sous-région.

Encadrés par leurs instituteurs, ils ont ainsi pu découvrir les études techniques et professionnelles de manière très concrète et dans toute leur diversité. J'en suis pleinement convaincu, des vocations auront été suscitées grâce aux animations instructives et ludiques qui leur ont été proposées. Cette mobilisation de toutes et tous au sein de la Direction générale de l'Enseignement et de nos instituts a porté ses fruits, puisque ce ne sont pas moins de 4200 visiteurs qui ont ainsi été accueillis !

Un tel succès, toujours confirmé depuis plusieurs années maintenant, mérite certainement que nous décidions de renforcer encore notre action à ce niveau. Il conviendra de le définir pour la prochaine année scolaire et je demande à la Direction générale de l'Enseignement de me faire des propositions.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

L'intégration, par ailleurs et depuis plus de 10 ans, de nombreux élèves de nos Ecoles Polytechniques dans les projets d'économie sociale développés et soutenus par l'asbl IDEES atteste aussi notre parfaite synergie avec divers opérateurs de terrain qui concourent à la même volonté de promotion des filières techniques et professionnelles sous un angle citoyen novateur.

Dois-je rappeler aussi la participation de nos étudiants à de prestigieux concours tels qu'Euroskills, Worldskills, une année sur deux, c'est mondial ou européen, et l'Imagine Cup de Microsoft ? Ils s'y distinguent toujours dans les meilleures places. Le 15 avril, une équipe de quatre étudiants en Informatique et Systèmes de la HEPL participera d'ailleurs à la finale nationale de ce concours, avec à la clé une sélection à la finale mondiale de juillet à Saint-Petersbourg. Leur projet, éminemment citoyen, mérite d'être évoqué puisqu'il s'agit de doter les pompiers et autres équipes d'intervention d'un « fil d'Ariane » numérique embarqué afin qu'ils ne soient pas piégés ou en difficulté dans un bâtiment en feu.

La Province de Liège entend continuer à soutenir des initiatives de promotion des études et métiers techniques ; bien souvent, même, elle en est à l'initiative ! Pointons encore notre rôle dans de nombreuses actions des instances de pilotage inter-réseaux de l'enseignement qualifiant ou encore dans des opérations de l'asbl Planète Métiers. Son activité « $E=mc^2$ », pour « Entreprises = métiers x compétences ² », permet aux élèves de l'enseignement secondaire supérieur de visiter les entreprises de notre région. Les élèves de l'Athénée provincial de Flémalle ont ainsi récemment décroché le 1^{er} prix du concours, avec pour récompense une visite de la Cité des sciences et de l'industrie à Paris où d'ailleurs précédemment nous avons été invités pour présenter le Techni-truck.

Mme la Conseillère MICHAUX, elle est excusée, elle est souffrante... elle évoquait Mauthausen. Je lui réponds néanmoins. Nous savons à quel point elle s'est investie dans cette approche pédagogique et mémorielle, je vais dire des passeurs de mémoire par rapport non seulement à notre Enseignement provincial mais tout réseau aussi puisqu'avec feu Paul Brusson nous avons entamé de longue date ces visites à Mauthausen justement pour préparer ces jeunes à devenir des passeurs de mémoire.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

Chacun parmi vous connaît bien sûr ce beau projet provincial que nous menons depuis déjà plus d'une dizaine d'années. Je peux dire qu'elle en est d'ailleurs une des meilleures ambassadrices puisque elle y accompagnait régulièrement nos élèves, plusieurs fois d'ailleurs aux côtés de feu M. Paul BRUSSON, dont je salue la mémoire avec émotion et à qui je souhaite rendre à nouveau hommage aujourd'hui. Je félicite au passage un établissement de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais qui est proche géographiquement, il s'agit de l'Athénée de Montegnée qui va porter très prochainement son nom et ça participera aussi sans doute à ce devoir de mémoire.

L'objectif est clair : pour favoriser le devoir de mémoire et de vigilance à l'égard des libertés démocratiques, notre Province a décidé d'organiser chaque année un voyage à Mauthausen, à l'intention d'une quarantaine d'élèves de l'enseignement secondaire, tous réseaux confondus, je le souligne. Je remercie d'ailleurs les membres des différents groupes qui y accompagnent les élèves. Cela fait plaisir dans ce travail qui doit être dans cette salle unanime bien évidemment. Je le souligne avec bonheur, il ne faut pas boudier son plaisir, ça n'a malheureusement pas toujours été le cas à quelques exceptions près où nous avons vécu une mandature où nous ne pouvions pas parler comme je le fais maintenant. Donc, je le répète mesurons notre bonheur.

Outre la prise de conscience individuelle que suscite un tel voyage, par le rôle de « passeur de mémoire » tenu par les élèves, il permet de multiplier l'action dans une quinzaine d'écoles. Chaque groupe d'élèves réalise un travail permettant de relater le voyage à ses condisciples. Selon les sensibilités de chacun, soit ils construisent un site Internet, réalisent une exposition photo, créent une planche de BD, rédigent un article dans le journal local, certains ont même fait de la poésie... et échangent leurs productions entre eux et vers l'extérieur.

Ces travaux sont accomplis en parfaite complémentarité et dans le respect des contenus du programme d'histoire. Une prise de conscience par le vécu et les questionnements inévitables que cela induit permet de développer des analyses et argumentaires prônant les valeurs de tolérance et d'ouverture aux autres.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

Depuis l'an dernier, il a été décidé que ce travail serait présenté le 8 mai, date symbolique s'il en est, au Palais Provincial.

Une équipe pluridisciplinaire est déjà constituée sous l'autorité de notre Inspection provinciale afin d'accompagner la réalisation et la présentation des travaux.

En effet, nous pouvons assurer à Josette Michaux, dès à présent, la pérennité du passage de mémoire, les équipes pédagogiques des différentes écoles s'impliquent.

Idéalement, les travaux devraient sans doute circuler davantage encore entre les différentes classes des établissements. Nous allons donc recommander aux directions des écoles concernées de favoriser de véritables cellules d'accompagnement au sein de leur établissement. C'est l'affaire de chacun, nous n'avons pas besoin de rendre ça de manière administrative, il suffit de générer l'enthousiasme et l'application au sein de chacun des établissements.

Je souligne que, cette année, un groupe-classe issu de la section « Technicien en photographie » de l'Athénée Provincial Guy Lang de Flémalle a été sélectionné pour élaborer un travail en collaboration avec les autres étudiants. Il sera bien évidemment présenté lui aussi lors de la journée du 8 mai.

Ceci s'inscrit dans cette démarche citoyenne beaucoup plus large et en profondeur, annoncée dans notre Déclaration de Politique générale comme ce sera le cas pour le centenaire de la Guerre 14-18 et d'autres initiatives.

J'en viens à présent à la question de M. SOBRY concernant l'enseignement supérieur et l'évolution de son paysage.

S'il est vrai que j'ai déjà eu, par deux fois, l'occasion d'indiquer, à cette même tribune, que nous partageons l'esprit de l'avant-projet de décret du Ministre Jean-Claude MARCOURT, il est probablement utile de resituer mon propos à la lumière des évolutions récentes du dossier et notamment de la phase de concertation en cours, à laquelle notre Haute Ecole et son Pouvoir organisateur sont associés via le CPEONS , pour les non-initiés,

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

Conseil des Pouvoirs Organisateur de l'Enseignement Officiel Neutre, regroupant donc les Villes, Provinces et Communes en tant que Pouvoirs organisateurs.

A cet égard, lors de la réunion de son Bureau politique, le CPEONS avait tenu récemment à rappeler que l'avant-projet « Paysage » devait notamment permettre de rendre notre enseignement supérieur plus visible et de mieux coordonner l'offre de formation proposée aux étudiants, mais ceci bien sûr dans le nécessaire respect des spécificités de chacun.

L'organisation en pôles académiques, visant à créer une nouvelle dynamique de partenariats entre les institutions, et la création d'une Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES), chargée de missions transversales, rencontrait donc bien l'adhésion de principe unanime du CPEONS, dont bien entendu la Province de Liège. Il n'en a toutefois pas été de même quant à l'opportunité de « zones académiques interpôles », ce qui fut aussi ensuite également l'avis majoritaire du Conseil général des Hautes Ecoles. Clairement, nous n'y sommes pas favorables.

Pour ce qui concerne les formations de Master, le Bureau politique du CPEONS a confirmé qu'elles pourraient certes faire demain l'objet de coorganisation et/ou de codiplômation avec une institution universitaire, mais il a souligné que ce partenariat devrait nécessairement impliquer l'intervention de la Haute Ecole et de l'Université, dans les deux cycles de formation. Pas seulement cantonner dans le cycle du baccalauréat mais aussi dans les deux cycles en ce compris dans le master.

Autrement dit, et pour le résumer de manière encore plus claire, en prenant un exemple concret, il n'est évidemment pas question pour notre Haute Ecole, qui accueille sur la place de Liège près de 70 % de la population inscrite en Kinésithérapie, de se voir cantonner à l'organisation des trois premières années de Bachelier, les années de Master étant réservées aux Universités. Une telle formule ne nous agréé pas.

La Province de Liège, à travers les différentes collaborations que sa Haute Ecole a développées avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, a en effet toujours veillé au strict respect de l'identité et des spécificités de chacun des

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

partenaires. C'est le cas pour tous nos accords de collaboration, qu'ils aient été passés avec la Haute Ecole Charlemagne, avec celle de la Ville de Liège ou encore avec HELMO.

Il doit en aller de même pour les collaborations à développer avec l'ULg. Nous l'avons dit, et je le répète ici.

Vous l'aurez compris, Monsieur SOBRY, la Province de Liège, Pouvoir organisateur de la plus haute, de la plus importante Haute Ecole en Fédération Wallonie-Bruxelles en termes de population étudiante, entend demeurer demain, plus encore qu'aujourd'hui, je le réaffirme donc avec force, un opérateur essentiel d'enseignement supérieur, tant de plein exercice que d'ailleurs de Promotion sociale, on l'oublie trop souvent. Et elle entend poursuivre le développement de sa Haute Ecole, sans que son champ d'action soit limité aux formations professionnalisantes de Bachelier.

La Province de Liège est et reste donc entièrement disponible pour une réflexion sur la mise en œuvre du nouveau paysage de l'enseignement supérieur, par la création de pôles structurés autour d'une Université, en l'occurrence l'ULg, ceci ne souffre aucun doute, mais elle continuera bien entendu d'assurer son rôle historique actif de Pouvoir organisateur essentiel d'enseignement supérieur sur son territoire. Que ceci soit bien clair.

Pour terminer, concernant les questions relatives à l'école du feu je vais répondre à Mme JADIN et à M. MESTREZ.

Mme JADIN m'interroge sur les difficultés de recrutement de formateurs germanophones rencontrées antérieurement par l'Ecole du feu. Je peux vous assurer et vous rassurer Madame la Conseillère.

Il est vrai qu'il est plus facile de recruter des formateurs vacataires au sein d'un pool d'environ 1500 pompiers francophones, qu'au sein des services d'incendie germanophones comptant 351 pompiers, c'est vrai, c'est mathématique.

Mais l'Ecole du Feu ne rencontre plus actuellement de difficultés pour le recrutement de formateurs germanophones.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

Depuis 2006, on constate que les formations organisées en allemand deviennent de plus en plus régulières et nous avons engagé, avec le soutien financier du Ministère de l'Intérieur, une traductrice pour les notes de cours en allemand.

Actuellement les formations de brevets, sapeur, caporal, sergent et adjudant ainsi que les formations continues et spécialisées telles que bûcheronnage, flash-over, désincarcération, pipeline et autres sont assurées pour la pré zone germanophone par des formateurs germanophones.

M. MESTREZ, me questionne sur les dispenses dont pourraient bénéficier nos cadets qui veulent rentrer dans la grande école du feu.

Cette question est tout à fait pertinente car l'école des cadets suscite, et c'est le but d'ailleurs, des vocations chez les adolescents et la formation qu'ils y reçoivent les prépare de manière citoyenne et responsable au recrutement et à la profession de sapeurs-pompiers. On ne peut d'ailleurs que s'en féliciter quand on connaît les difficultés de recrutement de personnel volontaire dans les services d'incendie. Ces difficultés se réduisent en province de Liège grâce aux motivations créées par l'Ecole des cadets.

Toutefois à l'heure actuelle, nos cadets brevetés ne peuvent encore bénéficier de dispenses dans la formation de sapeur-pompier. Cela ne dépend pas de la Province de Liège hélas mais bien de l'Etat fédéral.

La situation pourrait changer à l'avenir. Nous le souhaitons en tout cas. En effet, nous avons été informés d'un projet de reconnaissance des formations des jeunes sapeurs-pompiers par le Ministère de l'Intérieur qui leur permettrait d'être dispensés des tests de présélection et de pouvoir directement, sans suivre les cours, présenter l'examen du module 1^{er} soins de la formation destinée à l'obtention du brevet de sapeur-pompier. Voilà une piste de réponse que nous espérons voir se concrétiser.

Pour l'instant, ce projet n'est pas encore d'actualité hélas et il pourrait être lié au développement de la réforme de la sécurité civile. Sujet éminemment complexe, s'il en est. Il faut

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

savoir qu'à l'heure actuelle, les différents services d'incendie sont autonomes pour procéder au recrutement des futurs sapeurs-pompiers avant leur formation et que les conditions d'accès varient d'un service à l'autre.

J'ai quand même le plaisir de vous informer que notre école des cadets suscite des vocations, comme je l'indiquais, et que nous retrouvons nombre d'anciens cadets dans nos formations de pompier, de secouriste ambulancier et de policier.

Pour ce qui est de la question posée par notre collègue M. José SPITS concernant les « Grands Evénements » et plus particulièrement les subsides accordés au Bel'Zik Festival, je suis ravi de pouvoir lui signaler que dès l'exercice 2014, le Collège a décidé de prévoir une seule imputation pour ce type d'événement. Il faudra recharger l'article comme dirait l'autre mais voilà... on n'a pas changé cela maintenant mais instruction est donnée pour que au budget, projet de budget que vous examinerez au mois d'octobre de cette année, ce sera comme ça pour ce type d'événements dont celui-là, pour des manifestations récurrentes telle que celle-là qui ont pris une notoriété en cours de route... que ce soit en termes financiers ou en termes de services et matériel apporté.

Pour ce qui concerne la communication aux Conseillers provinciaux du relevé de aides accordées par le Collège, ce dernier estime que les procédures dernièrement mises en place à cet égard, j'entends par là l'accessibilité permanente des Conseillers aux décisions hebdomadaires du Collège et le relevé exhaustif de ces aides au terme de l'exercice via le rapport d'activité de chaque secteur de l'administration provinciale, paraissent suffisantes dans l'état actuel des choses.

J'ai peut-être été un peu long mais vos questions me paraissaient intéressantes et donc j'ai répondu avec le plus grand plaisir.

Je vous remercie de votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie M. le Député - Président. Le Conseil prend connaissance des rapports d'activités concernant

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

l'Enseignement, la Formation et les Centres PMS et PSE et les Grands Evénements.

Document 12-13/RA/02 : Rapport d'activités 2012 concernant « La Culture ».

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 12-13/RA/02). Le dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale.

Je prends note des intervenants de ce jour ? M. DRION. Mme DERSELLE.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune). - Je vous remercie M. le Président. Mme la Greffière, mes chers Collègues, il n'est pas dans mes habitudes de réagir au dossier culture me semble-t-il mais j'interviens quand même.

Et je voudrais peut-être en commençant réagir à la réflexion de M. le Député - Président au début de son intervention. Nous analysons certes les rapports d'activités de l'année civile 2012 mais il est parfois de ne vivre qu'avec le rétroviseur. Vos rapports suscitant déjà la projection dans l'avenir et je pense que l'intervention que j'ai le plaisir de faire cet après-midi sur le sujet et qui vise plus particulièrement la lecture publique est vraiment une intervention dans la transition.

Je voudrais remercier au nom de mon groupe quelles que soient nos approches, nos différences mais surtout nos complémentarités sur les dossiers, remercier pour les réponses qui sont données aujourd'hui, qui seront données demain, ce qui est la démonstration par la réalité de l'inexactitude du Chef de groupe MR considérant qu'il ne se passe rien en ces réunions du mois de mars. Je constate avec bonheur que le Député - Président a pris 47 minutes pour répondre avec précision à de nombreuses questions qui visent pas seulement les rapports d'hier mais la projection de demain. Soyons sérieux et ne rendons pas notre coquille provinciale vide de sens, vide d'action.

J'en viens au fait et donc à la lecture publique. M. le Député provincial, je sais que d'autres charges vous attendent à

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

70 km d'ici et dans quelques instants et donc, je vais être bref.

Un décret de la Communauté française du 30 avril 2009 a modifié de façon importante les pratiques dans la lecture publique. Un arrêté d'application du 19 juillet 2011 prévoit en réalité une période de 5 ans pendant laquelle toutes les bibliothèques actuellement reconnues doivent réintroduire un dossier de demande de reconnaissance. Ce dossier est composé de deux grands volets, une convention entre les pouvoirs organisateurs s'ils sont plusieurs sur le territoire de compétence et d'autre part, un plan quinquennal de développement des pratiques de lecture par le réseau public.

Ce plan demande d'ailleurs de présenter en 15 chapitres, je n'entre pas dans les détails des 15 chapitres, je peux vous transmettre à tous et à toutes les détails pour voter édification personnelle. Cela étant, à Liège, le réseau de la lecture publique est composé de 3 partenaires. Deux de droit public, la Province et la Ville et un de droit privé, l'ASBL Centre multimédia Don Bosco. Une convention unissait jusqu'à présent ces trois pouvoirs organisateurs, elle doit être revue en fonction des nouveaux impératifs du décret que je viens d'évoquer. Décret de 2009. Les juristes ont déjà beaucoup travaillé, un projet martyr de convention a été élaboré mais il semble quelque part à l'arrêt. L'inquiétude évidemment, c'est de s'assurer que le dossier sera transmis à temps et à heure au Cabinet de la Ministre compétente et ce, d'autant que ce dossier doit parvenir avant la fin de cette année et doit surtout faire l'objet d'une approbation par notre Conseil provincial, pour le volet province, par le Conseil communal de Liège pour le volet ville et par le conseil d'administration de l'ASBL Multimédia et ce, avant le 31 juillet 2013, si je suis bien informé.

Le plan quinquennal qui est le deuxième volet du dossier nécessite évidemment un travail très important et qui doit être joint au dossier introduit auprès de Mme la Ministre. Donc M. le Député provincial, avez-vous un calendrier ? Y a-t-il des difficultés juridiques, administratives, techniques ? Y a-t-il des incompatibilités, je ne le pense pas, je suis en tout cas, avec les amis de mon groupe, à votre disposition pour aider la Province à concrétiser ce dossier extrêmement important pour l'avenir de la lecture publique en province de Liège.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Conseiller provincial. Mme DERSELLE.

Mme DERSELLE, Conseillère provinciale (à la tribune). - Merci M. le Président.

Monsieur le Député, dans l'enjeu supracommunal de la Déclaration de politique générale, un élément emblématique apparaît, il s'agit du maillage culturel des bibliothèques aux travers du réseau ALEPH qui matérialise les relations mutualisées des opérateurs de terrain.

Ce sont donc 42 communes francophones sur 75 qui ont adhéré à cet outil informatique qu'est le réseau ALEPH. Ces communes défendent ainsi la logique de la carte unique pour le lecteur, ce qui lui permet d'emprunter un ouvrage dans n'importe quelle bibliothèque du réseau. N'importe qui peut emprunter partout.

Je souhaite par ailleurs mieux cerner les avantages pour les bibliothèques et donc pour les communes à adhérer à votre logiciel, avantage pour les bibliothèques et surtout pour les usagers.

Que ce passe-t-il quand une bibliothèque dispose déjà d'un logiciel ? Qui ont un logiciel interne ou dans le cas inverse, quand elles n'en disposent pas.

Enfin, je vais terminer ici, demain au-delà d'une nouvelle bibliothèque aux Chiroux, qu'envisagez-vous comme développement novateur pour la bibliothèque qui se positionne déjà comme une référence en Communauté française en terme de nouvelles technologies en matières d'informations et de communications ? Merci d'avance.

M. LE PRESIDENT. - Merci Mme la Conseillère provinciale. M. le Député provincial, vous répondez aujourd'hui ou demain ?

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc). - Demain.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

M. LE PRESIDENT. - C'est noté. Merci.

Document 12-13/RA/04 : Rapport d'activités 2012 concernant la « Jeunesse ».

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 12-13/RA/04). Le dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale.

Je prends note des intervenants pour ce jour. Personne.

Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « La Jeunesse ».

Document 12-13/RA/06 : Rapport d'activités 2012 concernant « Le Logement ».

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 12-13/RA/06). Ce dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale.

Je prends note des intervenants pour ce jour. M. DEFAYS.

Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. DEFAYS, Conseiller provincial (à la tribune). - M. le Président, chers Collègues.

Donc, au budget 2013, il est inscrit 1 € à l'article budgétaire en faveur des AIS Monsieur le Député, et cela vous l'avez dit, de manière à ne pas fermer la porte de l'aide aux AIS malgré le recadrage des compétences entre la Province et la Région Wallonne.

On ne peut d'ailleurs que vous donner raison dans cette attitude qui consistait à ne pas rayer, en tout cas définitivement, l'article budgétaire concernant les AIS.

Aujourd'hui ma question est simple : avez-vous du neuf dans

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

le secteur et pouvez-vous rassurer les AIS de notre province dont les Conseils d'Administration s'installent d'ailleurs ces semaines-ci et ces mois-ci et cet euro du budget va-t-il éventuellement redevenir les 125.000 voire les 150.000 € qui se sont déjà trouvés dans les budgets provinciaux précédents ?

Vous le savez, c'est l'avenir des AIS qui est en jeu, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Conseiller provincial. D'autres demandes d'interventions ? Personne. M. le Député vous répondez aujourd'hui ? Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- M. le Président, Chers Collègues.

Si je voulais faire bref, je dirais RAS Monsieur le Conseiller et effectivement, je confirme une nouvelle fois la préoccupation du Collège d'être attentif à ce dossier de subsidiation des AIS.

Nous avons tous, quand je dis tous, c'est toutes les Provinces, remis auprès de la Région Wallonne les différents axes prioritaires et les matières dans lesquelles on voulait s'inscrire. Comme vous savez que cette matière du logement fait partie des propositions du Gouvernement wallon pour pouvoir la récupérer aux Provinces donc, il n'y a pas d'élément neuf ce jour.

Tout ce que je peux peut être m'engager à faire c'est que dès que nous aurons une nouvelle à ce sujet, d'en parler par exemple dans la Commission ad hoc. Voilà. Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie M. le Député. Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « Le Logement ».

Document 12-13/RA/12 : Rapport d'activités 2012 concernant « Le Tourisme ».

M. LE PRESIDENT. - Point 19 de l'ordre du jour (document 12-13/RA/12). Ce dossier a été ouvert hier. Je vous rappelle que

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

M. Fabian CULOT est intervenu hier. Nous poursuivons la discussion générale.

Je prends note des intervenants pour ce jour. Personne.

Je clos la discussion générale.

M. le Député provincial, répondez-vous aujourd'hui ?

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune). - Bien. M. le Président.

Monsieur CULOT, vous rêvassez. Vous aviez hier dit que vous rêvassez. Charles Trenet avait choisi la Nationale 7, vous, vous avez choisi l'E40, ça se discute, ça se discute dirait notre collègue mais pourquoi pas et donc, je ne peux évidemment que vous encourager à rêvasser sur l'E40 puisque, et on va le voir dans la réponse que je vais formuler, vous n'êtes pas le seul à rêvasser sur nos belles routes provinciales.

(Rires)

Donc, pour répondre à vos trois questions, la première, c'est la collaboration entre les Fédérations du Tourisme au niveau des 5 Provinces Wallonnes. Bien entendu, il y a une collaboration entre les 5 Fédérations, il y a même une structure qui existe puisque c'est le Centre d'Action Touristique des Provinces Wallonnes, en abrégé le CAPTW, qui regroupe notamment les 5 Directeurs des Fédérations qui se réunissent régulièrement.

Cela n'empêche pas évidemment chaque Province de garder son autonomie mais cela permet en tout cas d'avoir une cohésion lors d'actions que nous pouvons mener ensemble.

Concrètement, et depuis de nombreuses années, la sélection annuelle par exemple, de la participation des Provinces à les salons et des foires, que ce soit à la fois vers le grand public ou bien des professionnels, sont décidées au niveau du CAPTW.

Et il n'est pas rare de voir un stand commun des 5 Provinces Wallonnes lors de ces Salons.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

Il va de soi que le choix des foires et salons est établi en tenant compte de nos marchés prioritaire et ceux-ci, pour mémoire, sont bien sûr la Flandre, les Pays-Bas, la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Pour ce qui concerne les flux touristiques, sur l'E40 et ailleurs d'ailleurs, dans les différentes provinces wallonnes, voici les chiffres de répartition 2011 : Luxembourg : 2.088.000 ; Liège : 2.008.000 ; Namur : 1.066.000 ; Hainaut : 857.000 ; Brabant Wallon : 408.000 personnes.

Je pense qu'il est utile d'être aussi précis, d'attirer votre attention, vous qui êtes un fin limier, que ces chiffres viennent de l'Institut National des Statistiques et donc, ne comptabilisent pas notamment les nuitées en camping résidentiel, ni en hébergement de terroir. Que faut-il entendre par hébergement du terroir : à la fois les meublés de vacances, les gîtes et les chambres d'hôtes, alors que ces types d'hébergement, vous le savez, sont très nombreux en Wallonie et particulièrement dans notre belle province de Liège puisque ça fait un chiffre de près de 1.100 hébergements.

Donc, sur base d'estimations et de sondages réalisés par l'observatoire du Tourisme wallon, on peut raisonnablement calculer que le nombre de nuitées en province de Liège se chiffre à 4.000.000.

Pour ce qui concerne l'origine des visiteurs en séjour en province de Liège, 54% d'entre eux sont belges et 46% sont étrangers, et là, parmi les étrangers se sont nos amis Hollandais qui sont le plus présents, près de 40 % ; 17% pour la France ; 12% pour l'Allemagne, ce qui peut être un peu surprenant et ce qui, à coup sûr, devra nous motiver dans nos discussion avec nos amis de la Communauté germanophone et les communes pour essayer de relever ce taux de 12 %. Pour être complet, la Grande-Bretagne, c'est 9% ; les Etats-Unis 3% pour en province de Liège, qui est d'ailleurs le premier pays émetteur hors Europe.

Pour terminer avec les chiffres, il me paraît intéressant de vous rappeler que : la Province de Liège représente 30% du Tourisme wallon en ce qui concerne les nuitées, j'ai cité le chiffre tout à l'heure de 4.000.000, à la fois d'emplois, 19.000 personnes et de chiffre d'affaires près de 820 millions d'euros de

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

tourisme en province de Liège.

Des trois régions touristiques de la Province de Liège qui figurent parmi le top 5 en Wallonie c'est le Pays de Liège, le Pays des Sources, et les Cantons de l'est. Au niveau des villes, ce sont les villes de Liège, de Spa et de Stavelot figurent au top 10 en termes de nuitées et accueillent une clientèle étrangère.

J'en viens à présent au second volet de la question portant sur la formation en langues pour les professionnels du Tourisme. Cette mission figure bien dans les préoccupations de la Fédération du Tourisme dans son plan stratégique 2012-2015 et il est indéniable que l'accueil des visiteurs dans leur langue respective est une composante importante dans la qualité du service.

A cet égard, la Région Wallonne, sous la houlette du Ministre du Tourisme, vient d'initier un programme intitulé « Wallonie, destination Qualité », spécifique au tourisme et inspiré d'un modèle Suisse.

Le but est que chaque prestataire touristique s'engage sur la voie d'une qualité accrue. Ce programme comporte 3 niveaux successifs, à savoir : la qualité du service ; la qualité de la gestion ; la démarche intégrée de qualité.

Le premier volet, actuellement en cours auprès des prestataires, permettra d'identifier les lacunes, dont notamment les carences linguistiques. Il convient dès lors d'attendre les résultats de cette démarche avant d'envisager des formations linguistiques spécifiques.

Toutefois, de telles formations ont déjà été dispensées il y a une dizaine d'années, en collaboration avec l'IFAPME ; celles-ci, d'ailleurs était financées par un programme européen qui n'a pu être renouvelé et cette formation, en tout cas, ce créneau, a été terminé.

Cependant, je terminerai par là, il est intéressant de relever que la Maison des Langues, avec plus de 40 partenaires, mon cher collègue André prépare actuellement une action vers les commerçants en vue de promouvoir dans les magasins l'accueil des clients en langues étrangères, qu'entend-t-on par langues

SEANCE PUBLIQUE DU 27 MARS 2013

étrangères : l'anglais, le néerlandais, et l'allemand, vous comprendre ce choix qui a été établi. Pour le reste, je reste à bien sûr à votre disposition pour d'autres questions futures. Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie M. le Député. Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « Le Tourisme ».

Document 12-13/RA/20 : Rapport d'activités 2012 concernant « EUREGIO - INTERREG ».

M. LE PRESIDENT. - Point 20 de l'ordre du jour (document 12-13/RA/20). Ce dossier a été ouvert hier. Nous poursuivons la discussion générale.

Je prends note des intervenants pour ce jour. Personne.

Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « EUREGIO - INTERREG ».

VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2013, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. Rendez-vous demain 15H00.

La réunion publique est levée à 16H50'.